

# Avis d'enquête publique

Le public est informé que le président de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné a sollicité le Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur afin de réaliser l'enquête publique relative aux zonages d'assainissement des communes de Eply, Bratte, Moivrons, Villers-lès-Moivrons.

Cette enquête publique se déroulera du :

**11 janvier 2021 8h30 au 12 février 2021 16h00**

Par ordonnance en date du 8 septembre 2020, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy a désigné comme commissaire enquête Monsieur Jean-François TRASSART.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés aux mairies de Eply, Bratte, Moivrons, Villers-lès-Moivrons ainsi qu'au siège de l'enquête fixé à la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné, pôle de Nomeny, et tenus à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs à leurs jours et heures habituels d'ouverture.

Les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le lien d'accès aux pièces du dossier et au registre dématérialisé seront disponibles sur le site Internet suivant :

<http://www.territoire-smgc.fr/zonage-assainissement-2020>

De surcroît, un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de l'enquête pendant la durée de l'enquête dans la salle prévue à la consultation des dossiers.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations sur le projet selon les modalités définies ci-après :

- Par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné à l'attention de M. Jean-François TRASSART, commissaire enquêteur - 23 route de Pont à Mousson 54610 Nomeny.
- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et disponible au siège de la Communauté de Communes et au sein des mairies de Eply, Bratte, Moivrons, Villers-lès-Moivrons aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur.
- Par voie électronique (mail) adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquetepublique.ccsgc@gmail.com](mailto:enquetepublique.ccsgc@gmail.com). Ces observations seront consignées dans le registre d'enquête au siège de l'enquête et publiées sur le site internet pendant la durée de l'enquête.
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2233>
- Directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront dans chacune des lieux susvisés aux jours et heures énoncés ci-après :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour répondre à ses demandes d'information et recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

**Mairie de Eply** : le mercredi 13/01/2021 de 10h à 12h,

**Mairie de Bratte** : le mardi 19/01/2021 de 17h à 19h,

**Mairie de Moivrons** : le jeudi 28/01/2021 de 16h30 à 18h30,

**Mairie de Villers-lès-Moivrons** : le vendredi 05/02/2021 de 16h30 à 18h30,

**Communauté de Communes, Pôle de Nomeny** : le vendredi 12/02/2021 de 14h à 16h.

Un exemplaire du dossier pourra être communiqué sur demande écrite aux frais du demandeur.

A l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur, le projet de révision de zonage d'assainissement, éventuellement modifié, sera soumis à l'approbation par délibération du conseil communautaire.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture et consultables en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes pour la même durée.